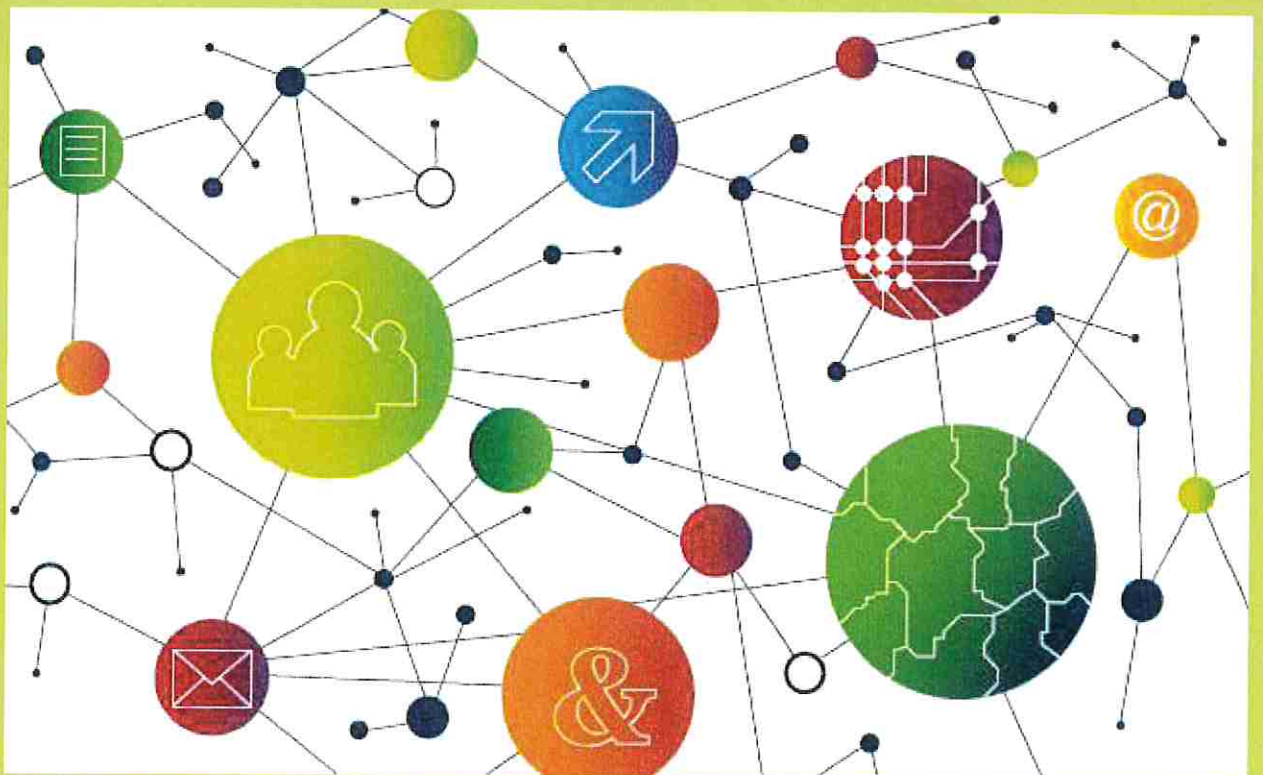


Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC  
A G E D I

# Convention territoriale globale entre la Communauté de communes Roussillon-Conflent et la Caisse d'allocations familiales 2023 / 2027



Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A G E D I



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales des Pyrénées-Orientales représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Jérôme CAPDEVIELLE et par son Directeur, Monsieur Pierre-Marc BOISTARD, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- La Communauté de communes de Roussillon-Conflent, représentée par son Président, Monsieur Marc BIANCHINI, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommé « la Commune ou communauté de communes de Roussillon-Conflent » ;

Et

- La Mutualité Sociale Agricole Grand Sud représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Madame Sophie BONNERY et par son Directeur, Monsieur Julien LE COZANNET, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Msa » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A G E D I

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf des Pyrénées-Orientales en date du 16 décembre 2021 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Msa Grand Sud en date du 9 décembre 2022 concernant la charte des familles avec la communauté de communes Roussillon-Conflent ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Roussillon-Conflent en date du 26 octobre 2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A G E D I

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A G E D I

- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Pyrénées-Orientales et la communauté de communes de Roussillon-Conflent souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la communauté de communes de Roussillon-Conflent concernent :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants :
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie :
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles :

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A G E D I

### **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La communauté de communes de Roussillon-Conflent met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La petite enfance,
- L'enfance,
- La jeunesse,
- Le soutien à la parentalité,
- L'animation de la vie sociale,
- Le logement,
- L'accès aux droits des habitants et accompagnement des familles.

### **ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A G E D I

Les principaux enjeux dégagés sont détaillés dans le diagnostic et le plan pluriannuel d'actions puis dans les fiches actions figurant en annexes 1 et 3 de la convention.

Le plan d'action actualisé, issu du diagnostic partagé réalisé au cours de l'année 2023, sera intégré par avenant à l'annexe 3 à la présente convention afin de préciser les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf des Pyrénées-Orientales et la communauté de communes de Roussillon-Conflent s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la communauté de communes de Roussillon-Conflent, la Caf des Pyrénées-Orientales s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A G E D I

## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnel qualifié et suffisant) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf, de la Msa et de la Communauté de communes.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- valide le diagnostic et le plan d'actions ;
- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives,
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention

## ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A G E D I

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

#### **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

#### **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

#### **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A G E D I

## **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION**

### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **- Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### **- Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### **- Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

**A G E D I**

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

### **ARTICLE 13 : LES RECOURS**

#### **- Recours contentieux**




Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.



### **ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Perpignan, le 16/10/2023

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf Des Pyrénées-Orientales		La communauté de communes Roussillon-Conflent
Le Directeur  <b>Pierre-Marc BOISTARD</b>	Le Président du Conseil d'Administration  <b>Jérôme CAPDEVIELLE</b>	Le Président  <b>Marc BIANCHINI</b>

MSA Grand Sud	
Le Directeur  <i>E. Riché</i> <b>Julien LE COZANNET</b>	La Présidente du Conseil d'Administration  <b>Sophie BONNERY</b>

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A G E D I

## LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : Diagnostic de la CDC Roussillon-Conflent

Annexe 2 : Liste des équipements

Annexe 3 : Plan pluriannuel d'actions puis Fiches actions

Annexe 4 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel -  
Suivi de la Ctg

Annexe 5 : Evaluation

Annexe 6 : Délibération

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC  
A G E D I

## ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC PARTAGE

## Sommaire

Préambule .....	2
1. Données générales Caf.....	7
2. Etat des lieux et diagnostic - La petite enfance.....	8
3. Etat des lieux et diagnostic - L'enfance/ jeunesse .....	13
4. Etat des lieux et diagnostic - La parentalité .....	19
5. Etat des lieux et diagnostic - Le logement .....	16
6. Etat des lieux et diagnostic - L'animation vie sociale .....	25
7. Etat des lieux et diagnostic - L'accès au droit et l'accompagnement des familles .....	29

## ■ **Préambule**

La Caisse d'allocations familiales à travers son engagement auprès des familles les plus en difficultés est sensible aux enjeux stratégiques déterminés par les territoires. Son intervention vise à corriger les inégalités sociales et territoriales.

A travers le versement des prestations familiales et sociales, la Caf couvre 8 742 personnes soit 41,89% de la population du territoire de la communauté de communes Roussillon Conflent. Le montant des prestations versées en 2020 s'est élevé à près de 23 539 795,06 millions d'euros dont plus de 11 976 245,97 € au titre des prestations de solidarité et d'insertion (RSA, PPA, AAH). Les familles allocataires monoparentales représentaient 37 % des familles contre 43% pour le département des Pyrénées-Orientales et 30% en moyenne au niveau national.

Au titre de l'action sociale, près de 1 458 166,56 euros ont été versés en 2020 pour les équipements du territoire au titre du fonctionnement des différents services (crèches, accueils de loisirs, Relais Petite Enfance).

Au regard de l'ensemble de ces données, la Caf apparaît comme un acteur important des politiques sociales et de solidarité. Ses interventions s'inscrivent dans le cadre des orientations prioritaires de la branche Famille définies entre l'Etat et la Cnaf pour la période 2018/2022.

### □ *La petite enfance/ l'enfance et la jeunesse*

Au travers du développement de l'offre de service petite enfance/enfance/junesse, la Caf favorise la conciliation vie familiale et vie professionnelle, la socialisation précoce et les loisirs des enfants, l'autonomie des jeunes mais aussi le retour à l'emploi des parents.

- Des solutions d'accueil collectif des jeunes enfants doivent notamment être déployées dans les territoires prioritaires mais également l'installation d'assistants maternels. Des actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles devront être repérées et pérennisées.
- Pour contribuer à la préscolarisation des enfants de moins de 3 ans, les créations de classes passerelles à titre expérimental pourront être soutenues.
- L'accompagnement à la mise en œuvre d'une offre de service hors temps scolaire, ainsi que la poursuite du développement et la qualité des offres d'accueil de loisirs contribuent à la mise en place d'une politique préventive auprès des enfants en proposant diverses actions, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des projets éducatifs de territoire (Pedt).
- L'accès aux vacances des enfants et des adolescents favorise la découverte et l'expérimentation dans un environnement différent mais aussi l'apprentissage des règles de vie collective,

- Le soutien aux projets élaborés par les jeunes s'inscrit également dans cette politique préventive et vise à promouvoir leurs capacités d'initiative et d'autonomie.
- En contribuant au financement des formations au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa), la Caf permet à des jeunes de s'inscrire dans un processus de formation et soutient les structures d'accueil requérant cette qualification notamment dans un contexte de besoins accrus compte tenu l'allongement du temps périscolaire.

#### □ *Le soutien à la fonction parentale*

L'Etat, au travers de sa stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018 / 2022 et la Branche famille ont pour ambition de développer l'offre en matière de services et d'actions de soutien à la parentalité :

- Pour favoriser l'éveil, la socialisation des enfants et l'accompagnement précoce de la fonction parentale, le développement des Lieux d'accueil enfant parent sera recherché,
- Pour soutenir les parents dans la scolarité de leurs enfants et adolescents, et dans leurs relations avec l'école, les actions Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) devraient être développées,
- Développer sur le territoire un panier de service parentalité ( Laep, Clas , action parentalité)
- Le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap66) œuvre pour le déploiement d'actions parentalité sur les territoires,
- L'accompagnement des familles diversifiées à bas revenus dans un projet de vacances familiales sera renforcé, dans l'objectif d'organiser un moment privilégié de resserrement des liens familiaux,
- L'intervention à domicile des techniciens de l'intervention sociale (Tisf) en direction des familles vulnérables, comme levier de soutien à la parentalité, sera appuyée.

#### □ *Le logement*

Dans ce domaine, outre l'accès aux droits et le versement des prestations logement, la Caf intervient également dans le traitement de la lutte contre la fraude, mais aussi dans les situations d'impayés de loyers, la lutte contre l'indécence, au travers de la réalisation de contrôles et de la mise en œuvre de procédures incitatives pour les bailleurs.

Son investissement se concrétise également dans les instances partenariales et le développement des coordinations inter-institutions.

#### ***☐ L'animation de la vie sociale***

Les centres sociaux et espaces de vie sociales apparaissent comme des acteurs importants de la cohésion sociale, ils favorisent l'inclusion sociale et le mode participatif tant des familles que des jeunes dans la vie collective et citoyenne. Ces structures ont un rôle dans l'articulation de différents dispositifs d'action publique dans des domaines tels que l'accès aux droits, l'action sociale, éducative, culturelle, citoyenne, l'insertion. La Caf les accompagne tant d'un point de vue technique que financier. Elle contribue également à l'élaboration et la mise en œuvre des actions du contrat de ville sur les quartiers prioritaires politique de la ville.

La Caf contribue également à l'élaboration et la mise en œuvre des actions du contrat de ville sur les quartiers prioritaires.

#### ***☐ L'accès aux droits et l'accompagnement des familles confrontées à des événements fragilisant la vie familiale***

L'accès aux droits a été renforcé ces dernières années, grâce notamment à la mise en place du dispositif : « rendez-vous des droits »

Sur la période 2018 /2022, la stratégie d'accès aux droits s'inscrit dans une dynamique de renforcement des partenariats pour, d'une part adapter le contenu des offres de service aux spécificités des publics sur les territoires, et d'autre part, favoriser l'inclusion numérique des usagers.

En complément, la Caf des Pyrénées-Orientales, au travers de son service d'interventions sociales, accompagne les familles lorsqu'un événement est susceptible de les rendre vulnérables : naissance, séparation, deuil, impayés de loyers, non-décence du logement, handicap d'un enfant.

#### ***L'élaboration d'une convention territoriale globale à l'échelle de la communauté de communes***

La politique définie par la communauté de communes dans les domaines cités ci-dessus pourra s'intégrer dans le cadre de la Convention territoriale globale (Ctg) permettant ainsi de:

- Élaborer un projet social de territoire ;
- Organiser concrètement l'offre de service proposée ;
- Favoriser le développement et l'adaptation des équipements aux besoins des familles ;
- Développer l'accès aux droits des habitants ;
- Optimiser les interventions des différents acteurs dans une logique de coordination et de complémentarité.

**Il s'agit d'un pré-diagnostic réalisé en 2022 qui sert à appuyer la cohérence de la reconduction des actions.**

**Le diagnostic partagé et actualisé en 2023 sera intégré par avenant à la présente annexe 1 ; il est réalisé selon le rétroplanning suivant :**

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A G E D I

- 29 mars 2023 - Comité de pilotage : validation des perspectives issues du pré-diagnostic et validation du prestataire choisi pour la réalisation du diagnostic
- Avril/ Mai 2023 – Réalisation du diagnostic de territoire par le prestataire
- Juin 2023 - Suivi des travaux menés par le prestataire
- Juillet 2023 - Comité de pilotage : validation du portrait social de territoire et des thématiques prioritaires dégagés par le diagnostic
- Fin septembre et octobre 2023 – Groupes de travail pour établir le plan d'actions à venir
- Novembre 2023 - Comité de pilotage : validation du plan d'action 2023/2027

## Données générales Caf

### Ce territoire présente les caractéristiques générales suivantes :

La Communauté de communes « Roussillon Conflent » est implantée sur un territoire essentiellement rural. Il regroupe 16 communes dont certaines se trouvent isolées, par rapport aux communes principales que sont Ille sur Têt (5 498 habitants) et Millas (4 340 habitants), qui constituent les deux grands pôles d'activité sur le territoire communautaire.

### Population et représentativité des données Caf

- Population totale (Insee RP 2021) : **18 504 habitants** sur un territoire de 233.40 km<sup>2</sup>.
- La densité de population est relativement faible en raison de communes de piémont peu denses (Glorianes : 1.34 hab /km<sup>2</sup> / Boule d'Amont : 2.37 hab / Km<sup>2</sup>)
- 3 662 des foyers du territoire sont bénéficiaires d'une ou plusieurs aides de la Caf (Population couverte par la Caf en 2020 : 8 742 personnes).
- 14% bénéficient de prestations liées à la naissance et l'entretien de l'enfant
- 61% sont des prestations de revenu garanti et compléments (RSA, AAH)

Le montant des prestations légales est en augmentation de 21% de 2015 à 2020

En 2020, **près de 23,5 millions d'euros ont été versés** par la Caf au titre des prestations légales et extralégales, versés à 3662 allocataires couvrant 8747 bénéficiaires. Ce sont environ **1,6 million d'euros** qui ont été mobilisé en 2020 pour le soutien financier aux équipements et services du territoire.

Le soutien apporté au travers :

- ✓ Des prestations de service (7 09708,67 €) et du Contrat Enfance Jeunesse (682 492,42€) concernent : :
  - 2 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE),
  - 13 accueils de loisirs
  - 1 Relais Petite Enfance (1.5 ETP),
  - 1.75 ETP de postes Chargés de coopération
  - Des séjours vacances,
- ✓ Des aides exceptionnelles Covid-19 pour 150 000 €
- ✓ Des aides aux projets (65 965.47 €) pour :
  - Des actions favorisant le soutien à la parentalité.
  - Des projets autonomie des jeunes
  - Des projets d'investissement : réaménagement de locaux, mobilier, matériel informatique

## 2. Etat des lieux et pré-diagnostic 2022











### Domaine Petite enfance

#### Les objectifs Etat/Cnaf 2018/2022 :

- **Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et créer de nouvelles places** notamment dans les zones prioritaires, tout en favorisant leur accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant
- **Améliorer l'accessibilité aux modes d'accueil de tous les enfants :**
  - Soutenir la prise en charge des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil collectif
  - Adapter l'offre aux besoins des familles les plus précaires
- **Soutenir l'accueil individuel**
  - Poursuivre le maillage territorial des Relais Assistants Maternels (RPE) et enrichir leurs offres en faveur des assistants maternels, des gardes à domicile et des parents
  - Poursuivre le soutien à l'exercice de la profession d'assistant maternel
  - Accompagner les parents dans leur rôle d'employeur
  - Accompagner la poursuite de la montée en qualité de l'ensemble du secteur de l'accueil du jeune enfant

#### L'état des lieux sur les offres de service et éléments de diagnostic

Indicateurs : année 2020

Indicateurs	Cdc 	Département	France métropolitaine
% Evolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans (Caf et Msa)	- 4 % 	- 8 %	- 9 %
% Enfants de moins de 3 ans vivant dans un foyer à bas revenus	 37 % 47% sur Ile et 54% sur Millas 	40 %	27 %
Nombre de places d'accueil collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans	12 % 	Nc	Nc
Nombre de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans (Caf et Msa)	44 % 	50 %	60 %
Taux d'occupation financier des Eaje	71 % 	63 %	68 %
Taux d'enfants inscrits dans les EAJE dont la participation familiale est < 1 Euro	32 % 	44 %	10 % cible nationale
Estimation du taux d'occupation des places d'Amai	47 % 	53 %	Nc
Nombre d'assistantes maternelles pour 1 Etp d'animatrice de RPE	39 	56.2	65.6

## Les équipements existants

L'offre de garde du jeune enfant sur le territoire pour les 584 enfants de moins de 3 ans :

- **2 structures d'accueil collectif proposant 70<sup>1</sup> places** situées sur les communes d'Ille-sur-Têt et Millas (accueillant 135 enfants).
- **2 micro-crèches : pour 24 places (1 à Corneilla la Rivière et 1 à St Féliu d'Amont).**

*Point d'alerte : ces micro-crèches PAJE ne permettent pas une accessibilité financière à toutes les familles (coût plus élevé que crèches PSU)*

- On recense actuellement **82 assistants maternels dont 74 en activité** proposant 263 places d'accueil.
- La création de 6 Mam pour **48 places** (3 à Ille sur Têt, 2 à Millas et 1 à Néfiach)
- **Un Relais Petite Enfance** situé sur la commune de Millas et assurant une itinérance sur les communes d'Ille-sur-Têt, Bouleternère, Corneilla la rivière, Néfiach, et Saint Féliu d'Amont (En réflexion pour les communes de Corbère et Rodès). Le RPE fonctionne sur 1,50 équivalent temps plein dont 0,15 Etp dédié au développement d'actions parentalité. L'animation est assurée par une Educatrice de Jeunes Enfants et une professionnelle de l'animation (Bpjeps et Dut de droit).

## Constats et Besoins identifiés

### **Le public potentiel**

- Diminution globale du nombre de naissances (-12 %) avec cependant une forte augmentation ciblée sur les communes d'Ille (+11%) et Corneilla la Rivière.
- La vulnérabilité des enfants se situe entre les moyennes départementales et nationales, avec cependant 2 communes marquées, supérieures à ces moyennes : Ille (47% des enfants de moins de 3 ans vivent dans un foyer à bas revenus / 27% des parents bénéficiaires du RSA) et Millas (41% des enfants vivent au sein d'une famille monoparentale / 54% dans un foyer à bas revenus et 48% parents bénéficiaires du RSA)
- Le taux de couverture global (accueil collectif : EAJE et individuel Relais) sur la CDC est de 68,34 %

## **La Typologie des Familles**

<sup>1</sup> \*Depuis la rentrée de septembre 2022, le nombre de places d'accueil de la Ruche est passé de 40 à 35 places : équilibrage de l'offre collective et individuelle afin de :

- maîtriser le budget de la collectivité (augmentation incessante des charges notamment du personnel/ réforme en cours et ses incidences budgétaires) et de tenir compte des nouvelles offres 5MAM et micro crèche paje.

- Au niveau du territoire on constate des indicateurs élevés de vulnérabilité supérieurs aux moyennes départementale et nationale :
  - 14% bénéficiaires PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant)
  - 19% bénéficiaires RSA
  - 64% allocataires mono-parents en dessous du seuil bas revenu

La commune de Millas apparait quasiment dans tous les critères de vulnérabilité avec un pourcentage de la population et des foyers supérieurs à la moyenne départementale, nationale et communautaire :

- 85% de familles allocataires
  - 75% allocataires monoparental en dessous du seuil de bas revenus
  - 67% de bénéficiaires de revenu garanti,
  - 27% de RSA et
  - 6% de RSA Majoré
- L'indice d'activité des parents au niveau communautaire (42%) est moyen (supérieure à la moyenne départementale 41% mais inférieure à la moyenne nationale 52%).
  - Le taux d'activité féminine est supérieur à la moyenne départementale (Cdc : 65 % -PO : 62 % - FM : 71 %).

La commune de Néfiach apparait cependant largement supérieure aux taux départementaux et nationaux (on recense 61% d'enfants dont les 2 parents travaillent contre 41% Département et 52% national et 86% de mères actives contre 62% pour le département et 71% pour la FM)

### **La Qualité des services :**

#### ✓ **L'offre d'accueil collectif**

La couverture géographique du territoire en équipements et services d'accueil est cohérente avec la localisation des enfants de moins de 3 ans dont les parents sont actifs. La proximité des services est ainsi assurée pour toutes les familles du territoire intercommunal.

Les structures d'accueil collectif sont situées sur les communes où résident le plus d'enfants de moins de 3 ans. Celles-ci sont limitrophes aux communes où les nouvelles vagues de population tendent à s'installer. Les parents usagers des Eaje résident sur les communes d'Ille/Têt et de Millas représentent la majorité du public accueilli.

Les communes limitrophes sont couvertes par ces deux structures

<b>EAJE LA Ruche</b>	<b>EAJE LA Farandole</b>
69 Familles accueillies dont 32 sont sous le seuil de 1€ (soit 46%)	59 Familles accueillies dont 21 sont sous le seuil de 1€ (35,6%)
Ille / Bouleternère / Corbère / Néfiach / Corbère les cabanes / Millas/ St Michel de Llotes/ Rodès	Millas/ Corneilla la Rivière/ Néfiach/ St Feliu d'Amont/ Corbère les Cabanes/ Bélesta/ St Michel de Llotes

#### ✓ **L'offre d'accueil individuel**

Le taux d'activité des assistants maternels est élevé (74%) et supérieur à celui du département (+ 3 points). En 2021, les professionnels de l'accueil individuel ont accueilli 263 enfants (3.5 enfants/ Assistants Maternels Agréés Indépendants)

La part de ces professionnels en activité s'équilibre en 2022 (10 nouveaux agréments d'installation contre 5 départs en retraite)

L'offre d'accueil individuel ne peut suppléer l'offre d'accueil collectif en raison du coût financier plus élevé qu'il représente pour une catégorie de familles. Elles offrent par ailleurs une plus grande souplesse pour répondre à une partie de la demande en horaires atypiques ou en plannings variables d'une semaine sur l'autre. Afin de maintenir l'équilibre dans la diversité de l'offre face à la diversité des demandes d'accueil, Il est donc nécessaire de conserver les disponibilités et la réactivité proposées par l'accueil individuel.

Le taux de couverture en place d'accueil collectif et individuel sur le territoire de Roussillon Conflent suivant les données actualisées en 2020 est de 68,64 % taux supérieur à la moyenne nationale de 58%. Ce taux de couverture fait apparaître que le besoin en place d'accueil sur ce territoire est couvert grâce aux places d'accueil des deux crèches portées par la collectivité et également l'accueil par les assistants maternels (74 AMAI actives et 6 MAM) présents sur ce territoire.

#### **LES POINTS FORTS :**

- La qualité de service rendu aux familles : les Eaje fournissent les couches et les repas avec une collation bio et sont inscrits dans une démarche de développement durable ; les locaux sont adaptés et bien équipés mais nécessitent des opérations d'entretien, de réparation ou remplacement (structures vieillissantes), le soutien financier de la CAF via le FME, a permis d'entamer ces investissements.
- La diversité des projets pédagogiques dont notamment l'action passerelle avec l'école maternelle facilitant la scolarisation des enfants, la qualité de l'accueil des parents et la conduite d'actions de soutien à la parentalité, ...
- Une gestion optimale des équipements : taux d'occupation des structures Eaje au-delà des 70%, nombre d'enfants par place supérieur à la moyenne départementale, taux de facturation inférieur au taux cible national, tenue d'indicateurs fiables ...,
- L'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques sur les 2 Eaje et un accompagnement de l'enfant et des parents soutenu grâce à un travail en étroite concertation avec les partenaires concernés.
- Formation dispensée chaque année à l'ensemble des personnels
- Etroite collaboration entre les Eaje et le Rpe
- Le partenariat développé avec les institutions : Caf, Pmi, Camps, Irts, Ime, Hand'avant 66...,
- Le travail collaboratif entre les directions des Eaje, les animatrices du Rpe, la chargée de coopération Petite Enfance et Parentalité
- L'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel et des professionnels exerçant en Mam afin de répondre aux besoins exprimés en matière de formation et de soutien.

#### **LES POINTS A AMELIORER :**

- L'offre de service du Rpe est déséquilibrée :

Avec une structure implantée sur la commune de Millas et des points d'itinérances sur six communes, le taux de couverture du RPE est de 100 % contre 69 % pour les Pyrénées Orientales.

Cependant, le temps de présence et la nature des temps proposés n'est pas en cohérence avec le nombre d'assistants maternels résidant sur les différents sites de permanences. C'est le cas notamment sur Ille-sur-Têt, commune où résident le plus grand nombre de professionnels de l'accueil individuel Cette situation est notamment consécutive à la qualité des locaux mis à disposition pour le Rpe, inadaptés à la mise en place d'ateliers de professionnalisation.

### **LES POINTS DE VIGILANCE :**

- L'accueil dans le cadre de la socialisation du jeune enfant dont les besoins ne sont pas couverts par les Eaje et en l'absence d'équipement de type Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) sur le territoire.
- La prise en compte des besoins du travail saisonnier, en horaires atypiques... qui caractérise ce territoire, et même si certains assistants maternels ont adapté leur offre de garde, le travail de sensibilisation des professionnels de l'accueil individuel est à renforcer

### **Les objectifs d'amélioration proposés 2023 - 2027**

- Poursuivre la rénovation des locaux des Eaje d'Ille-sur-Têt et de Millas via le FME pour une qualité d'accueil
- Poursuivre la montée en qualité de l'ensemble du secteur de l'accueil du jeune enfant en veillant à la mise en œuvre concrète des principes de qualité d'accueil posés par la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.
- Consolider l'accompagnement professionnel des personnels des Eaje et développer la formation transversale des équipes (notamment en faveur du soutien à la parentalité, l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques, éducation nouvelle ou pédagogies actives qu'il faut transmettre aux équipes)
- Développer la couverture, par le Relais Petite Enfance, des besoins des familles et des assistants maternels du territoire communautaire :
  - Trouver un local sur la commune d'Ille-sur-Têt dédié au RPE mais qui pourrait être mutualisé avec le LAEP et les AL
  - Rééquilibrer l'offre de service du RPE sur l'ensemble des sites d'itinérance en rééquilibrant les temps de présence et les types d'animation sur les différentes communes et notamment sur Ille-sur-Têt afin d'assurer une équité et une qualité de service sur l'ensemble du territoire tout en veillant à l'accessibilité.
  - Poursuivre l'accompagnement des assistants maternels en sous-emploi.
- Poursuivre les actions de soutien à la parentalité au sein des Eaje et du Rpe.
- Conforter les collaborations internes entre les structures et services petite enfance du territoire en mutualisant les compétences des directeurs afin de développer les projets, les formations internes en direction des agents en transversalité, petite enfance et enfance/jeunesse.


## Domaine jeunesse

### Les objectifs Etat/Cnaf 2018/2022

- **Poursuivre le soutien aux Aish**, notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité (handicap)
- **Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée** aux enfants notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale
- **Faciliter l'accès aux loisirs des enfants**
- **Dynamiser les départs en vacances des enfants**
- **Accompagner, soutenir et valoriser les projets portés par les adolescents.**
- **Renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen.**
- **Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes**

#### L'état des lieux sur les offres de service et éléments de diagnostic

Indicateurs : année 2020

Indicateurs	Cdc 		Département	France métropolitaine
% Evolution du nombre d'enfants de 3 à moins de 24 ans	2%	■	0	0
% d'enfants de 3 à moins de 18 ans dont le ou les 2 parents sont actifs avec emploi	56%	■	51%	62%
% Enfants de 3 à moins de 18 ans dans des familles monoparentales	29%	■	33%	23%
% Enfants de 3 à moins de 18 ans dans des familles à bas revenus	36%	■	42%	28%
% Enfants de 3 à moins de 18 ans dans des familles nombreuses	18%	■	20%	23%

#### Les équipements :

- L'offre de service sur le territoire :
  - 13 accueils de loisirs sans hébergement maternel et primaire dont 8 avec un accueil extrascolaire
  - 3 accueils de loisirs adolescents périscolaires et extrascolaires situées sur les communes de Corneilla-la-rivière, Ille-sur-Têt et Millas

- Les équipements en projet :

Création d'une structure d'accueil dédiée sur la commune de Rodès pour répondre à l'augmentation des effectifs et nouvelles demandes d'accueil (évolution démographique suite à l'implantation de lotissements communaux et projets de construction individuelles sur la commune)

## **Constats et Besoins identifiés**

### **Le public potentiel**

- On note en moyenne, sur le territoire communautaire une augmentation du nombre d'enfants (+2%) par rapport aux données départementale et nationale, avec des évolutions marquées sur la commune de Néfiach :
  - +14% d'évolution chez les 3/5ans
  - +17% des 6/11 ans
  - +20% des 12/17 ans
  - En revanche -18% pour les 18/24 ans

### **La Typologie des Familles**

- Au niveau du territoire on constate des indicateurs élevés de vulnérabilité supérieurs aux moyennes départementale et nationale :
  - 14% bénéficiaires PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant)
  - 19% bénéficiaires RSA
  - 64% allocataires mono-parents en dessous du seuil bas revenu
- En termes d'activité des parents, la Communauté de communes se situe dans la moyenne départementale et nationale. La commune de Néfiach révèle un besoin avec des taux supérieurs aux moyennes départementale et nationale :
  - 69% pour les enfants de 3 à 17 ans (contre 51% département et 62% FM)
  - 65% pour les enfants de 3 à 11 ans (contre 48% département et 61% FM)
  - La vulnérabilité des enfants à l'échelle communautaire est comprise entre les moyennes départementale et nationale, à noter cependant une forte vulnérabilité sur le % des allocataires 18/24 ans, bénéficiaires du RSA:
    - 18% à l'échelle communautaire contre 10% au niveau départemental/ 4% au niveau national
    - 40% sur la Commune de Millas
    - 17% sur la commune de Néfiach

### **L'Offre éducative**

- La couverture : L'offre d'accueil couvre l'ensemble du territoire intercommunal et suit l'évolution démographique de la population en créant de nouvelles structures sur les communes concernées. Par voie de conséquence, l'évolution des lieux d'accueil permet le désengorgement des sites de regroupement garantissant ainsi l'homogénéité de la qualité des accueils (amélioration du confort et du bien-être des enfants).
- La fréquentation : la création de nouvelles structures a engendré une augmentation de la fréquentation de nouveaux enfants (confort d'accueil sans transport, qualité des locaux, proximité pour les parents...), au point que certaines se trouvent déjà à saturation (Bouleternère, St Feliu d'Amont)

- La fréquentation des accueils de loisirs adolescents est variable selon les sites et les périodes avec une faiblesse de l'accueil en périscolaire sur les trois sites. La fermeture des 3 PIJ sur le territoire impacte le fonctionnement des AL Adolescents (missions en lien avec les partenaires MLJ/France Services sur les thématiques : orientation professionnelle, formation, accès aux droits...)
- Les locaux : sur certains sites, l'offre d'accueil est confrontée à des difficultés en termes de locaux. Actuellement, ils sont en nombre insuffisants ou inadaptés à l'accueil des enfants maternel et primaire, ce qui nécessite l'utilisation de salles de classes mises à disposition à titre gracieux ou non selon les communes. De ce fait, les enfants demeurent dans l'environnement scolaire durant leur temps libre tout au long de l'année (périscolaire, mercredi et vacances). Sur la structure d'Ille, particulièrement, qui accueille le plus d'enfants, ces conditions limitent la mise en place d'ateliers spécifiques et génèrent des nuisances sonores lorsque les activités ne peuvent pas être organisées en extérieur. La superficie disponible limite la capacité d'accueil, et rend impossible le rangement de matériel pédagogique sur site conduisant le personnel à le transporter. L'absence d'aménagement adapté, notamment pour les dortoirs contraint à recourir aux salles de classe mises à disposition.  
De même, l'absence de bureau pour le directeur sur site freine la proximité avec les familles et la présence auprès des équipes. Elle induit pour lui de nombreux déplacements et une gestion complexe des dossiers familles.
- Le parc informatique et outils numériques inexistant ou inappropriés, obsolètes

L'ensemble de ces difficultés engendrent des conséquences sur le public et les équipes d'accueil :

- Pour les enfants, elle génère agitation ou nervosité, freinant la bonne participation aux activités,
- Pour les parents, le manque de temps et d'espaces peu propices aux échanges renforcent les difficultés de communication entre parents et équipe d'animation. L'utilisation commune des locaux entre ALSH et Ecole, entretient la confusion entre les professionnels de l'animation et de l'Education nationale. Cette absence de distinction minore le rôle de l'accueil de loisirs et de son projet pédagogique.
- Pour les équipes, un épuisement consécutif à la conjonction des difficultés constitue un obstacle à la bonne conduite de l'accueil et complique les conditions d'exercice du métier.

Cette situation impacte la qualité de l'accueil pour les enfants, les parents comme pour les équipes et se complexifiera avec l'arrivée de nouvelles familles suite au développement urbanistique.

- Les spécificités d'accueil pour certaines tranches d'âge :
  - Les enfants scolarisés dès l'âge de 2 ans et ½ fréquentent les accueils de loisirs sur les temps péri et extra scolaires. Ce type d'accueil occasionne des difficultés liées à l'âge des enfants :
    - L'acquisition de la propreté en cours pour certains enfants nécessite un accompagnement renforcé et des équipements spécifiques (douches, change...)
    - Passage abrupt des enfants d'un environnement « cadrant et maternant » en EAJE vers l'Accueil de Loisirs (moins « normé », avec du personnel non qualifié : BAFA contre EJE ou Auxiliaire de Puériculture).

- Immersion des enfants « en grand groupe » (EAJE réglementé en termes de places d'accueil ce qui n'est pas le cas en ALSH maternel)
  - Les enfants de la grande section de Maternelle et les CM2 ne sont pas accompagnés dans cette période de transition pour leur éviter la rupture brutale des repères.
  - Concernant les adolescents, besoin d'un diagnostic pour adapter l'offre d'accueil
- Les spécificités d'accueil pour certaines situations : Pour les enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques, l'adaptation des enfants est facilitée par le maintien des mesures mises en place en faveur de l'inclusion : formation des agents, renfort des équipes d'animation, nomination de référents handicap et santé-inclusion, poste d'accompagnateur pédagogique...
- Le personnel : Majoritairement constituées de CDD, les équipes se trouvent confrontées à une instabilité avec un fort turn-over chaque année. Le projet pédagogique, son application et l'approche éducative doivent être réappropriés et/ou acquis par chaque nouvel animateur. Ces adaptations nécessaires au poste exigent un temps non négligeable et ralentit l'efficacité de l'équipe qui doit suppléer au manque d'autonomie. Cette situation est récurrente et concerne l'ensemble des sites occasionnant une perte de temps globale conséquente et un essoufflement des agents permanents.  
L'emploi d'animateurs en CDD reste cependant pertinent car il contribue à la dynamique de l'accueil. Seul, le nombre est facteur de perturbation.  
Les campagnes de titularisation initiées ces dernières années tendent à réduire ces impacts (volonté de stabiliser les équipes pour une meilleure efficacité de travail, pour instaurer des référents auprès des enfants et des parents)
- La formation : le profil actuel des équipes majoritairement composée d'animateurs Bafa se heurtent aux limites de la formation et se trouvent ainsi en incapacité de gérer l'évolution des comportements des enfants (agressivité, ennui, absence de respect, fatigue...). Cette situation met à mal des équipes impuissantes et démunies.  
Afin de répondre aux nouveaux besoins consécutifs à l'évolution des comportements des enfants et des parents, des temps de formation ont été mis en œuvre, accessibles à tous les agents (y compris CDD). Cette dynamique est à poursuivre pour répondre aux nouveaux enjeux et à la professionnalisation du métier d'animateur et de Directeur (BPJEPS...)
- Le maintien des séjours vacances : cette offre permet de compléter l'action éducative déployée tout au long de l'année par les accueils de loisirs de manière spécifique. Ainsi, l'accueil en séjour permet de travailler concrètement la séparation enfant/parent, le vivre ensemble, l'esprit d'équipe, l'autonomie dans les gestes du quotidien, la solidarité, l'entraide et le respect des lieux de vie et de l'environnement, etc. Les séjours sont fortement plébiscités par les enfants et les jeunes, ils représentent cependant un coût pour la collectivité qui constitue un frein au développement de l'offre. L'enjeu est de concilier le coût des séjours avec la situation financière des familles afin de garantir l'accessibilité pour tous et les contraintes budgétaires de la collectivité.

### Les points forts :

- La bonne couverture en matière d'Alsh sur le territoire communautaire,
- La tarification calculée en fonction du QF pour les accueils de loisirs extrascolaires afin de garantir l'accessibilité des services au plus grand nombre et aux familles engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle,
- Les actions favorisant l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques tant sur le temps extrascolaire que périscolaire : formation, personnel en renfort, nomination de référentes handicap, santé et inclusion, le poste d'accompagnateur pédagogique et la concertation inter services
- La qualité des projets pédagogiques : séjours, animations, activités citoyennes,

- Le partenariat avec le pôle ressources handicap « Hand'avant 66»

### **Les points à améliorer :**

- Les pratiques professionnelles des animateurs par la mise en place d'outils et l'organisation de formations,
- L'accompagnement des équipes éducatives des Alsh afin de faire face à de nouveaux publics, de nouvelles situations et aux enjeux de soutien à la parentalité,

### **Les points de vigilance :**

- L'obligation réglementaire d'élaborer le Projet Educatif, pensé en transversalité sur toutes les tranches d'âges depuis le plus jeune âge jusqu'à l'adolescence qui permettra de bâtir des bases solides de travail en termes d'orientations éducatives et de moyens à disposition des équipes pour ce faire.  
Le projet éducatif transversal concerne également les séjours qui doivent être élaborés en tenant compte de l'accompagnement à l'autonomie dès le plus jeune âge
- Pour être en conformité avec la loi relative à l'encadrement des accueils de mineurs : formations nécessaires à l'encadrement et à la direction de structures (qualifiantes et professionnelles)
- La nécessaire prospective (Diagnostic de territoire) afin d'adapter l'offre aux besoins.

### **Les objectifs d'amélioration proposés 2023-2027**

L'objectif de la Communauté de communes est de maintenir sa politique éducative qualitative répondant aux besoins d'enfants, aux objectifs pédagogiques en confiant les enfants à du personnel formé et qualifié et en respectant les quotas d'encadrement pour garantir la sécurité des enfants et la qualité de l'accueil.

- Construire un projet éducatif de territoire pensé en transversalité sur toutes les tranches d'âges et l'inscrire dans chaque projet éducatif de structure. Dans ce cadre, une réflexion sur l'articulation entre les différents équipements (Eaje, Alsh maternel, primaire, adolescents, France services) est menée afin d'assurer la continuité éducative entre les équipes (temps de concertation avec les professionnels, stages d'immersion, partage de savoir-faire, construction commune du projet éducatif)
- Pérenniser et conforter le poste d'accompagnateur pédagogique afin de soutenir les équipes d'animation sur le volet de la relation aux parents, dans l'accompagnement des enfants tout au long de la période de transition (crèche/ maternelle/ primaire) pour leur éviter la rupture brutale des repères et garantir la stabilité du projet pédagogique et l'efficacité des équipes
- Professionnaliser les équipes d'animation en soutenant la formation sur les thématiques identifiées (ex : actualisation de la réglementation juridique, sensibilisation de professionnels visant à l'amélioration de la relation avec les familles...)
- La réorganisation de l'offre d'activités adolescents : A partir du diagnostic, estimer les besoins du public pour réfléchir à une nouvelle offre d'activités plus conformes aux attentes des jeunes /Développer une réflexion partagée avec l'ensemble des acteurs pour une meilleure prise en compte des besoins des jeunes, une meilleure lisibilité et complémentarité des interventions.
- Poursuivre le développement de projets jeunes dans le cadre de leur autonomie des jeunes, la citoyenneté et le vivre ensemble (séjours)

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A G E D I


- Locaux et équipements (avec le soutien financier de la Caf): afin de :
  - Répondre à l'augmentation des demandes d'accueil (projets de construction, nouveaux lotissements, notamment sur les communes d'Ille sur Têt, Rodès)
  - Doter les structures de matériel et équipement afin d'améliorer le fonctionnement des accueils (outils informatiques obsolètes ou inexistantes)
  - Faciliter les modalités d'inscription pour les familles et alléger la gestion administrative des services (Alsh/Régie)
  
- Développer une communication en direction des familles pour rendre plus lisible la fonction de l'accueil de loisirs comme une structure éducative à part entière et non comme une simple garderie.

## Domaine du soutien à la parentalité

### Les objectifs Etat/Cnaf 2018/2022

- Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale :
- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation
- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents
- Accompagner et prévenir les ruptures familiales
- Mettre à disposition des familles et des partenaires l'ensemble des ressources et actions relatives au soutien à la parentalité et en assurer leur promotion

#### L'état des lieux sur les offres de service et éléments de diagnostic

Indicateurs	Cdc 		Département	France métropolitaine
% Evolution du nombre de familles avec enfants de 0/17 ans	4%	■	-1%	0%
Part des foyers monoparentaux	29%	■	33%	25%
Nombre d'actions parentalité territoriales pour 500 familles	0.6	■	0.9	Nc
Nombre d'accueil Laep pour 3 500 enfants de moins de 6 ans	0	■	0.7	1
Nombre d'actions Clas pour 1000 enfants de 6 à moins de 18 ans	0	■	0.8	Nc

NC : non connu

### Constats et besoins identifiés

#### Typologie des familles du territoire

On recense 2 408 familles avec enfants de 0 à 17 ans sur le territoire, avec une évolution supérieure par rapport aux moyennes départementales et nationales

- de plus de 4% pour la tranche d'âge des 0/17 ans
- de plus de 10% (R/ département) pour la tranche d'âge des 0/5 ans
- de 11% (R/ département) pour la tranche d'âge des 6/11 ans
- en revanche stabilité des familles avec enfants de 12 à 17 ans : 2% contre 3% pour le département et la France Métropole

La vulnérabilité des familles est importante sur ce territoire même si les taux de familles monoparentales et à bas revenus sont inférieurs à la moyenne départementale. Ces taux restent supérieurs à la moyenne nationale

La vulnérabilité concerne tout particulièrement les communes de Millas et d'Ille-sur-Têt. Pour ces deux communes, ces deux taux sont supérieurs à la moyenne départementale et nationale.

- 29% des familles monoparentales contre 33% pour le département et 25% France Métropole (Avec cependant des montants supérieurs pour les communes d'Ille sur Têt et Millas (34%))
- 15% de familles nombreuses contre 16% au niveau départemental et 18% à l'échelle nationale
- 36% de familles à bas revenus contre 42% pour le département et 28% pour la France Métropole. Là encore des communes qui se situent au-dessus des moyennes avec 43% des familles à bas revenus sur la commune d'Ille sur Têt et 48% des familles sur Millas

### **Les dispositifs et les actions : l'offre en matière de soutien à la parentalité sur le territoire**

- Le territoire ne dispose pas de véritable diagnostic portant sur les besoins de tous les parents, hormis ceux des parents usagers des Eaje et des Alsh. Les besoins des parents de pré-ado et d'adolescents sont particulièrement méconnus.
- Le territoire est sous-doté en actions et dispositifs parentalité

L'offre parentalité sur le territoire est déclinée de la façon suivante :

- Le service Petite Enfance poursuit ses actions visant à soutenir les parents dans l'éducation de leurs jeunes enfants : Café de parents à la Ruche/ Goûter des parents à la Farandole et ateliers parents du RPE. Ces ateliers auparavant « réservés » aux usagers des structures s'élargissent et s'ouvrent à tout public (ex : les jeudis du RPE qui ont proposé en 2022 des ateliers sur la thématique du livre pour les jeunes enfants et des messages qu'ils contiennent (ex : gestion des émotions) pour soutenir le rôle de parent.
- Une formation réunissant plusieurs services (Petite Enfance/Jeunesse/ France services) s'est déroulée sur 3 jours « Accueil et Ecoute en lieu d'Accueil Enfants Parents »), prérequis à l'ouverture d'un LAEP (recherche d'un local mutualisé avec le RPE sur Ille),

### **Les points forts**

- Un secteur petite enfance fortement impliqué auprès des parents et dont les actions sont très fréquentées. Un RPE qui s'est engagé dans la démarche de soutien à la parentalité.
- Une volonté des équipes des accueils de loisirs de mieux appréhender la relation avec les parents et de mieux répondre à leurs besoins

### **Les points à améliorer**

- La prise en compte du soutien à la fonction parentale doit être reconnue comme une politique à part entière par les élus, les équipes et les différents acteurs du territoire.

### **Les points de vigilance :**

- L'isolement des jeunes de moins de 18 ans en rupture familiale
- L'absence de visibilité sur la réponse aux besoins des familles et jeunes du territoire
- Les mêmes difficultés éducatives et comportementales sont constatées sur plusieurs tranches d'âge, ce qui conduit la collectivité à réfléchir à une continuité du soutien à la parentalité et de l'action éducative auprès des enfants du plus jeune âge à l'adolescence.
- Des besoins relevés sur :
  - La relation parent/enfant (thèmes abordés lors d'entretiens : trouble du sommeil, de l'alimentation, de comportements inadaptés, difficultés à poser des limites...)
  - La Coparentalité (tensions liées à la séparation ou mésentente du couple, dysharmonie éducative)
  - La relation parent/ professionnels : les parents impuissants se tournent vers les animateurs ou accueillants de structures pour des demandes de soutien dans la co-éducation de l'enfant, exprimer le droit au répit...

Ces besoins peuvent être accentués par un contexte familial fragilisant (isolement familial et/ou social, la précarité économique) qui complexifie davantage encore les difficultés parentales.

### **Les objectifs d'amélioration proposés 2023 - 2027**


- Mieux faire connaître aux élus et aux professionnels, la politique de soutien à la fonction parentale
  - Sensibiliser les élus à la parentalité et présenter les dispositifs et équipements finançables.
  - Engager une réflexion communautaire sur la prise en compte de la politique parentalité et des besoins repérés sur le territoire.
- Développer une offre de service de soutien à la parentalité continue et transversale à tous les âges et équipement
  - Développer des actions de soutien à la parentalité au sein des accueils de loisirs.
  - Réfléchir à la mise en place de liaisons entre les équipes Eaje et Alsh pour faciliter la gestion de la transition pour les enfants entre les structures enfance et jeunesse.
  - Mettre en place une formation des équipes éducatives, pour les former au soutien à la parentalité.
- Envisager la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (Laep) : ce type d'équipement qui propose un lieu de socialisation pour les enfants et un lieu où échanger pour les parents qui les accompagnent sur les questions d'éducation et de parentalité. La Cog Etat/Cnaf a fixé comme objectif 1 Laep pour 3 500 enfants de moins de 6 ans. Cet équipement permettrait par ailleurs aux parents de créer du lien social sur un territoire qui ne dispose ni d'un centre social ni d'Espace de Vie Sociale (EVS).
- Prendre en compte l'ensemble des familles (Diagnostic) et communiquer sur les actions de soutien à la parentalité

## Domaine du logement

### ▪ Les objectifs Etat/Cnaf 2018/2022

- Poursuivre sur l'ensemble du territoire les actions en faveur de l'inclusion sociale
- Poursuivre les actions en matière de prévention des expulsions
- Poursuivre les actions en matière de lutte contre l'habitat non décent
- Poursuivre l'aide des ménages pour le maintien dans un logement décent

### L'état des lieux sur les offres de service et éléments de diagnostic

Indicateurs	Cdc 		Département	France métropolitaine
% Evolution du nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	-4%		4%	3%
% Allocataires d'une aide logement avec un taux d'effort supérieur à 40 %	12%		12%	12%
Nombre de logements non décents ou présumés non décents pour 1000 allocataires bénéficiaires d'une Alf ou de l'Als	8.5		4.3	Nc
Nombre d'allocataires en situation d'impayé de loyer pour 1 000 allocataires bénéficiaires d'une aide logement	36		37	Nc
Taux d'allocataire bénéficiaires d'un aide au logement	42%		52%	47%

Nc : 2020 Caf

Les équipements / les dispositifs :

- 1 Programme d'Intérêt Général sur la commune d'Ille-sur-Têt engagé fin d'année 2017 pour une période de 3 ans
- Un diagnostic sur le centre ancien de la commune de Millas va être lancé en 2018
- Aucune aire d'accueil Habitat pour les gens du voyage sur le territoire. Ille-sur-Têt fait partie des communes obligatoires en attente dans ce domaine (Source : Préfecture Etat d'avancement au 01/07/2015).

### Constats et besoins :

- Le territoire intercommunal est situé dans la deuxième couronne de Perpignan. Il est desservi par un axe routier direct qui le relie à Perpignan par la Nationale 116 en moins de trente minutes. Sa situation géographique conjuguée à une offre immobilière importante et dont le coût est moins élevé

que sur Perpignan et sa première couronne, attire depuis 2009 l'afflux de nouvelles populations. Ainsi, l'évolution démographique du territoire est 2 à 3 fois plus élevée que celle du département et de la France métropolitaine (+ 7% contre 4 % pour les PO et 2 % pour la FM).

- La répartition de cette nouvelle population suit l'offre locative qui s'est déplacée d'Ille-sur-Têt et de Millas aux communes limitrophes. Aujourd'hui, le parc immobilier tend à la saturation mais quelques programmes sont encore en cours sur les communes d'Ille sur Têt, Millas, Corneilla la rivière\* et Corbère les cabanes\*\* avec une livraison échelonnée de 2018 à 2020. Environ 50 % de la nouvelle offre locative s'adressera à des familles extérieures au territoire dont, potentiellement, certaines peuvent être de jeunes ménages.  
\* 60 logements devraient être proposés d'ici 2020      \*\* lotissement de 80 parcelles
- Parmi les nouveaux arrivants figure une population d'actifs avec enfants à charge qui place le territoire intercommunal au-dessus de la moyenne départementale (Cdc : 48 % et 44 % pour les PO). Parmi eux, 43,4 % sont des parents actifs occupés contre 40 % pour le département. Au regard de la population usages des Eaje, 71 % de ces actifs travaillent hors du territoire intercommunal et 77 % exercent sur Perpignan.
- L'évolution rapide de la population n'est pas sans conséquences sur la qualité des logements et la cherté des loyers. Ainsi, la part d'allocataires bénéficiaires d'une Allocation logement dont le taux d'effort est égal ou supérieur à 40 % est supérieure à celle du département et de la France métropolitaine (13 %, 12 % pour les PO et 10 % pour la FM). Sur la commune de Corneilla-la-rivière, le taux atteint 16 %. Toutes les communes sont impactées par la cherté des loyers y compris celles de petites tailles telles que Prunet et Belpuig (33 %), Bouleternère (19 %), Montalba le château (18 %), Corbère (18 %) et Rodès (17 %). La proportion d'impayés de loyer parmi les bénéficiaires d'aides au logement reste cependant inférieure à celle du département (Cdc : 27 pour 1 000 et 33 pour les PO).
- Trois communes cumulent les trois indicateurs de difficulté de logement (impayés de loyers, indécence, taux d'effort) : Ille-sur-Têt, Millas et Corneilla-la-rivière. Cette dernière commune totalise les plus forts taux pour chacun des indicateurs. La commune de Millas totalise le taux le plus élevé de logements indécents du territoire intercommunal et la commune d'Ille-sur-Têt, le taux d'impayé le plus élevé. De très nombreuses demandes d'allocation logement\* sont déposées indiquant un turnover important des locataires. La nature des emplois liés à la saisonnalité, la précarité comme l'état du parc locatif sont autant de facteurs de vulnérabilité pour les locataires.  
\*source Caf
- Les centres anciens des communes d'Ille-sur-Têt et Millas font l'objet d'une attention particulière. Sur Ille-sur-Têt, un programme d'intérêt général est en cours. Sur Millas, un diagnostic sur le centre ancien est en prévision.
- Le territoire se démarque par le taux de familles bénéficiaires d'une Allocation Logement Familiale nettement supérieur à la moyenne départementale et nationale (41 % contre 28 % pour les PO et 18 % pour la FM). Cette situation reflète le taux de précarité des familles avec enfants de moins de 18 ans (40 %) résidant sur le territoire.
- Autre caractéristique du territoire, le taux d'allocataires bénéficiaires d'une APL est plus bas que celui du département et de la France métropolitaine (3 % contre 12 % pour les PO et 5 % pour la FM).
- Dans le domaine du logement, les usagers peuvent s'adresser aux Maisons de services aux publics d'Ille-sur-Têt ou de Millas, au Pij (2 %), aux travailleurs sociaux et au technicien conseil Caf. L'Adil n'a pas de permanences physiques sur site mais propose un rendez-vous sur Perpignan. Les autres acteurs n'ont pas été identifiés.

### Les points forts :

- Une offre immobilière de logements neufs qui se poursuit.
- La mise en place d'un Pij sur la commune d'Ille-sur-Têt et une démarche de diagnostic engagée sur Millas.
- L'ouverture des ateliers « service précarité énergétique » mis en place par le Conseil départemental aux usagers des différents services sociaux (Caf, Msa, Carsat) et de la France Services. En effet, préalablement, ces ateliers s'adressaient uniquement aux usagers des services du Conseil départemental sur orientation de l'assistant social. Trois ateliers sont prévus à compter de fin 2018.

### Les points à améliorer :

- L'information des acteurs sociaux du territoire sur la thématique logement.
- La prise en compte de la problématique de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique à l'échelle intercommunale.
- Une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (Adil) sur ce territoire où le taux d'allocataires bénéficiaire d'une AL est très élevé.

### Les objectifs d'amélioration proposés sur la période 2018/2022 :

- Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
  - Sensibiliser les communes cumulant les trois indicateurs de difficultés de logement pour une meilleure prise en compte des problématiques dans ce domaine
  - Veiller à une diffusion régulière de l'information dans ce domaine afin de mieux répondre aux besoins.
  - Maintenir ateliers précarité énergétique.
- Permettre une meilleure connaissance du domaine du logement par les acteurs sociaux
  - Renforcer l'information sur les dispositifs Caf dans le cadre de la prévention des impayés de loyer et de l'indécence auprès des publics y compris auprès des jeunes et auprès des partenaires notamment les bailleurs sociaux et du secteur privé.
- Améliorer la connaissance des dispositifs logement par les acteurs sociaux du territoire.

### Constats et besoins identifiés

Evolution du nombre de bénéficiaires d'une allocation logement

Les indicateurs de difficulté en matière de logement : impayés et indécence

Les objectifs d'amélioration proposés sur la période 2023 - 2027 :

Améliorer la connaissance du domaine du logement par les acteurs

## **Domaine Animation de la vie sociale**

### ▪ **Les objectifs Etat/Cnaf 2018/2022 :**

- **Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante**
- **Approfondir l'offre d'accompagnement des familles et des jeunes par les structures Avs**

### L'état des lieux sur les offres de service et éléments de diagnostic

#### **Constats et besoins identifiés :**

Démographie et profil des habitants du territoire : des augmentations significatives pour l'intercommunalité

#### **Le public potentiel :**

- Sur ce territoire attractif résident 18 118 habitants. Le territoire se caractérise par une forte croissance démographique engagée en 2009 (+ 7 % contre 4 % pour les PO et 2 % pour la FM). Les communes les plus peuplées sont Ille-sur-Têt (5 375 habitants), Millas (4 148 habitants) et Corneilla-la-rivière (2 012 habitants). La répartition de la nouvelle population suit l'offre locative qui s'est déplacée d'Ille-sur-Têt et de Millas aux communes limitrophes. Aujourd'hui, le parc immobilier tend à la saturation mais quelques programmes sont encore en cours sur les communes d'Ille sur Têt, Millas, Corneilla la rivière\* et Corbère les cabanes\*\* avec une livraison échelonnée de 2018 à 2020. Environ 50 % de la nouvelle offre locative s'adressera à des familles extérieures au territoire dont, potentiellement, certaines peuvent être de jeunes ménages.  
\* 60 logements devraient être proposés d'ici 2020      \*\* lotissement de 80 parcelles
- La population est composée de 34 % de plus de 60 ans, 26 % de moins de 25 ans, 1 % de personnes isolées sans enfant. 2 325 familles avec enfants de moins de 18 ans résident sur le territoire et se répartissent de la manière suivante :
  - 62% résident sur les 3 communes les plus peuplées du territoire intercommunal que sont Ille-sur-Têt (628 familles), Millas (508 familles) et Corneilla-la-rivière (312 familles).
  - 34 % des familles résident sur les 9 communes limitrophes avec un nombre de familles situé entre 32 et 172 : Corbère les cabanes, Saint Féliu d'Amont, Néfiach, Bouleternère, Corbère et Rodès
  - 4 % des familles vivent sur les 5 communes situées au nord et au sud du territoire avec moins de 20 familles chacune : Montalba le Château (16), Prunet et Belpuig (8), Casefabre (8), Glorianes et Boule d'Amont (4).

- La vulnérabilité des publics est importante puisque
  - 45 % des allocataires vivent sous le seuil de bas revenus (46 % pour les PO) dont 40 % de familles avec enfants de moins de 18 ans.
  - 32 % des allocataires dont les prestations légales représentent 50 à 100 % de revenus (34 % pour les PO)
  - 20 % des allocataires bénéficiaires du Rsa.
  - 26 % de familles avec enfants de moins de 18 ans en situation de monoparentalité.

La vulnérabilité concerne tout particulièrement les communes de Millas et d'Ille-sur-Têt. Pour ces deux communes, ces deux taux sont supérieurs à la moyenne départementale et nationale.

- Un territoire identifié en priorité 1 sur le Schéma Directeur d'Animation de la Vie Sociale (SDAVS), la compétence « animation de la vie sociale » est communale.
- Une absence d'implication et de volonté politique dans ce domaine. Les communes d'Ille-sur-Têt et de Millas, les plus fortement peuplées et les plus vulnérables ainsi que la communauté de communes n'ont pas investi le champ de l'animation de la vie sociale. La communauté de communes ne dispose pas de la compétence sociale.
- Une absence de diagnostic des besoins qui ne facilite pas connaissance des besoins de la population et la prise de conscience des enjeux d'intégration et de mixité sociale, de lien social, de solidarité et de citoyenneté. Dans ce cadre et en conséquence, il n'existe aucune démarche de prévention sur le territoire tant à l'échelle communale qu'intercommunale.
- Les besoins de la population, l'appréciation du tissu associatif et des dispositifs spécifiques sont méconnus. Les liens inter-partenariaux sont faibles. Associés à une non prise en compte politique du domaine de l'animation de la vie sociale, l'offre inexistante sur ce territoire n'a pas été questionnée jusqu'à présent.
- Les porteurs de projet sont quasi inexistantes sur le territoire. Pourtant il existe bien un tissu associatif actif qui œuvre de façon isolée, indépendamment les uns des autres. A l'occasion du groupe thématique CTG, un porteur de projet associatif s'est ainsi fait connaître qui envisage la création d'une épicerie sociale sur la commune de Millas. En complément de cette aide alimentaire solidaire, l'association a pour objectif de créer du lien social et des actions de santé, de soutien à la parentalité et d'insertion vers l'emploi. Cette association est en recherche de locaux adaptés à l'activité envisagée.
- Une demande de mise en lien entre acteurs associatifs et avec les collectivités formulées par les participants au groupe thématique afin de se connaître, de partager et de réfléchir ensemble sur la dynamique du territoire.

### **Les équipements :**

- Aucun équipement de type centre social ou espace de vie sociale sur le territoire de la Cdc Roussillon-Conflent.

### **Les objectifs d'amélioration proposés 2018/2022 :**

- Amorcer la réflexion au niveau intercommunal

### Les points forts :

- A l'occasion du diagnostic engagé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), les collectivités présentes ainsi que les acteurs associatifs ont pris conscience de l'absence d'offre de service, de la méconnaissance des besoins de la population et de la présence d'associations dynamiques mais méconnues dans le domaine de l'animation de la vie sociale.
- La Cdc qui n'a pas la compétence dans le domaine de l'animation de la vie sociale pourrait jouer un rôle essentiel dans la mise en place en lien des différents acteurs du territoire. Ce rôle de centralisateur pourrait favoriser une synergie propice à l'émergence de nouveaux porteurs de projet et à la création de nouvelles actions ou évènements.

### Les points à améliorer :

- L'absence de structure d'animation de la vie sociale sur la ville la plus vulnérable du territoire intercommunal, Millas, qui compte plus de 4 148 habitants et sur Ille-sur-Têt avec 5 375 habitants.
- L'absence de diagnostic dans le domaine de l'animation de la vie sociale qui ne permet pas aux collectivités de prendre la mesure des besoins des habitants et de proposer un lieu ressource proposant du lien social, des solidarités.
- L'absence de volonté politique affichée pour investir ce domaine.

### Les points de vigilance :

- Si l'apport de populations nouvelles depuis 2009 constitue une richesse pour le territoire, cette évolution positive de la démographie engendre de nouveaux besoins. L'absence d'offre peut être un point de fragilité dans le futur notamment lorsque l'offre dans le domaine du soutien à la parentalité est limitée pour l'heure aux usagers des Eaje.
- La vulnérabilité économique des habitants est un facteur fragilisant en matière d'intégration dans la vie sociale.
- La population de jeunes de moins de 25 ans dont le nombre a évolué très fortement sur le territoire (+ 8% contre 3 % pour les PO et 0% pour la FM) et dont le nombre de titulaires du Rsa est de 6 %, ne disposent pas de lieux ressources dans le cadre de leur autonomie hormis le Pij. Ce service dispose de moyens qui ne peuvent lui permettre de répondre à l'ensemble des besoins.

### Les objectifs d'amélioration proposés 2023/2027 :

- Etudier l'opportunité de créer un espace de vie sociale
- Dans l'attente, envisager la mise en place :
  - D'une instance de type comité local d'animation de la vie sociale pour :
    - Repérer les structures associatives favorisant le lien social ou le lien intergénérationnel

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A G E D I


- Proposer un espace de rencontres et d'échanges entre les différents acteurs du territoire pour soutenir la dynamique naissance sur le territoire. En répondant au besoin exprimé dans ce sens par les acteurs, le territoire et d'une synergie pour répondre au besoin exprimé dans ce sens et soutenir ainsi la dynamique naissance sur le territoire
  - Favoriser l'émergence de porteurs de projet dans le domaine de l'animation de la vie sociale.
- 
- D'un diagnostic pour mieux évaluer les besoins de la population et notamment des plus vulnérables
  - Encourager l'implication des collectivités dans une démarche globale pour accompagner cette dynamique et mieux répondre aux problématiques sociales du territoire.

## Domaine Accès au droit / accompagnement des familles

### ▪ Les objectifs Etat/Cnaf 2023/2027 :

- Renforcer entre partenaires la connaissance des usagers pour adapter le contenu des offres de services aux spécificités des publics sur les territoires
- Développer et optimiser les échanges dématérialisés avec les partenaires dans une logique d'accès aux droits et de simplification des démarches
- Veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire par l'accompagnement à l'inclusion numérique
- Cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables

### L'état des lieux sur les offres de service et éléments de diagnostic

Indicateurs	Cdc 	Département	France métropolitaine
% Evolution du nombre de familles monoparentales	21% ■	5%	8%
% des familles bénéficiaires du Rsa majoré par rapport aux familles avec enfants de - de 3 ans	25% ⚠ 34% sur Ile et Millas ■	26%	14%
% des allocataires à bas revenus	38% ⚠ 41% sur Ile et 46% sur Millas ■	40%	30%

L'offre de service du territoire :

- **Par la Caf :**
  - **Un travailleur social Caf** intervient sur ce territoire dans une démarche pro-active en direction des familles confrontées à des événements ou difficultés fragilisant la vie familiale. Il reçoit les familles individuellement sur rendez-vous sur les communes d'Ille-sur-Têt et de Millas. Il anime en collaboration avec le RPE de Millas des réunions collectives dans le cadre de l'offre naissance.
  - **Une permanence administrative sur rendez-vous** sur la commune d'Ille-sur-Têt une fois par semaine permette aux usagers une rencontre avec un agent Caf sur les questions relevant des prestations légales.
- **Par le Conseil départemental :** antennes de la MSP sur les communes d'Ille-sur-Têt et de Millas et des permanences sur une majorité de communes
- **Par les Ccas :** instruction de demandes de logements auprès des organismes HLM, informations générales

- **Par les équipements de la communauté de communes** : La Maison de Services au Public a été labellisée en janvier 2020 « France Services » élargissant son champ d'intervention et partenaires\*. Le service est assuré sur Ille-sur-Têt et Millas proposant un accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (\*Caf, Msa, Carsat, Pôle emploi, Cnam, DDFIP, ministère de l'intérieur, ministère de la justice) et un accompagnement des usagers à leurs démarches administratives.

### **Le public potentiel :**

- La situation des habitants sur ce territoire est majoritairement plus dégradée que celle de la France métropolitaine et légèrement moindre que celle du département, sauf sur certaines communes telles que Ille-sur-Têt et Millas.
- Le nombre d'usagers à faible autonomie administrative s'accroît. Sur la Cdc, le nombre d'allocataires de plus de 60 ans, de bénéficiaires du Rsa et de mono-parents est supérieur à la moyenne de la France métropolitaine.
- Le nombre de jeunes de 18 à moins de 25 ans est également en forte progression (+ 8% de 2009 à 2013). Mais 6 % d'entre eux sont bénéficiaires du Rsa contre 4 % pour la France métropolitaine et 5 % pour le département.
- La mobilité des jeunes et des personnes âgées est faible sur ce territoire.
- Les emplois saisonniers sont importants sur le territoire qui compte 3 coopératives agricoles dont 2 sur la commune d'Ille-sur-Têt et une située à Bouleternère. L'instabilité professionnelle liée à ce type d'emploi génère de nombreuses demandes dans le domaine de l'accès aux droits.

### **Constats et besoins :**

Dans le domaine de l'accès aux droits

- **La mission d'information** est assurée par plusieurs acteurs. Ces partenaires ne se connaissent pas tous mais partagent la volonté de concertation.
- **La création de France Service répond à un véritable besoin** sur le territoire. Si 2021 est marquée par un retour à la normalité, on constate malgré tout une baisse de la fréquentation s'expliquant par :
  - La crainte des usagers liée au contexte sanitaire
  - Le fonctionnement sur RDV qui a permis de maintenir l'accueil du public dans le respect des recommandations sanitaires mais qui a limité le nombre d'usagers accueillis en autonomie sur la salle informatique.
  - 5000 visites ont été enregistrées sur 2021 dont 4600 en rendez-vous individuel ou en accompagnement.
- **Partenaires sollicités**
  - 23% Assurance retraite CARSAT
  - 18% CPAM
  - 16% MSA
  - 15% CAF

- 10.5% Pôle Emploi
- 9.5% ANTS
- 8% DGFIP
  
- **Une permanence a été mise en place sur la commune de Millas**
  
- **La prévention du non-recours** aux droits doit se développer sur le territoire.
  
- La permanence administrative Caf sur la commune d'Ille-sur-Têt a accueilli 7 % des allocataires du territoire et 71 % d'entre eux se sont adressés au siège de la Caf. 33 % des accueils physiques concernent les allocataires résidant sur Ille-sur-Têt, 31 % sur Millas. Sur cette commune, il n'existe pas de permanence administrative.
  
- Le sous-équipement informatique de certains habitants constitue un frein à de nombreuses démarches dématérialisées. L'accès libre à ce type d'équipement sur France Services répond à ce besoin de manière suffisante (renouvellement du parc informatique financé par la CARSAT)
  
- La méconnaissance des droits, le savoir-faire en termes de démarches et l'absence de maîtrise de l'outil internet sont autant de facteurs qui concourent à l'absence d'autonomie des usagers. Le phénomène concerne tous les publics quel que soit l'âge.
  
- Les usagers éprouvent un sentiment de panique face à la baisse ou l'interruption de leurs droits. Ils ont également la crainte de mal faire et sollicitent un accompagnement physique. France Services qui reçoit avec ou sans rendez-vous et ouverte 4 jours 1/2 par semaine devient un lieu ressource privilégié aux autres lieux d'informations qui exigent un rendez-vous et de l'attente.

Dans le domaine de l'accompagnement social

- Ce territoire attire régulièrement des nouveaux arrivants d'autres départements, souvent précaires et avec des problématiques sociales complexes (séparation, difficultés économiques...).
  
- 40 % de l'activité du travailleur social Caf concerne les familles du territoire. Celui-ci constate un accroissement de la précarité notamment suite à une problématique de séparation. Les questions relatives à la non-décence des logements et l'accès à un logement concernent essentiellement les communes d'Ille-sur-Têt et de Millas (centres anciens) et de Saint Féliu d'Amont.
  
- Le nombre des orientations des usagers des services sociaux du Conseil départemental vers France Services et réciproquement est en augmentation en raison du nombre grandissant de situations de vulnérabilité, complexes, dégradées avec un cumul de difficultés d'ordre financier, professionnel, social et familial aggravées par la crise économique.

### **Les points forts :**

- La forte fréquentation France Services indiquant une bonne réponse aux besoins
- France Services est un outil facilitateur de projets partenariaux pour les travailleurs sociaux

### **Les points à améliorer :**

- L'information des familles sur l'offre de service France Services afin de faciliter l'accès aux droits et prévenir le non-recours aux droits.

- La coordination des différents partenaires sociaux du territoire assurant une offre d'information aux habitants afin de permettre à tous les acteurs de mieux se connaître et de garantir ainsi une bonne orientation des usagers vers les services compétents.
- Le nombre de permanences France Services sur le territoire serait à développer

### **Les objectifs d'amélioration proposés 2023 - 2027 :**

- Réduire les inégalités territoriales, répondre aux besoins des habitants les plus éloignés des centres administratifs
- Penser l'accès aux droits de façon concertée sur le territoire
- Développer et renforcer les partenariats
  - Déployer l'itinérance FRANCE SERVICES pour répondre à l'accroissement des demandes des usagers tout en garantissant un accès de proximité
  - Développer la communication sur la France Services et son offre de service auprès de l'ensemble des communes et des habitants de la Communauté de communes afin d'assurer l'équité en matière d'accès à l'information sur les droits.
  - Communiquer davantage auprès des partenaires et usagers pour conforter le rôle de « tour d'orientation », type de guichet unique qui permettrait à chacun quel que soit son profil et la nature de sa demande d'être informé ou orienté vers les services compétents
  - Poursuivre la formation des agents France Services de façon permanente et continue pour répondre à la diversité des demandes et à l'évolution des réglementations
  - Conforter le réseau, les connaissances des acteurs et de leurs missions sur le terrain pour organiser l'information et la réorientation des usagers. Concertation pour rassembler des partenaires institutionnels dans un premier temps, puis associatifs afin de connaître les champs d'intervention de chacun et d'envisager une coordination de service et des orientations adaptées du public rencontré.
- Développer une stratégie d'inclusion numérique : Faciliter l'accessibilité aux services numériques pour les allocataires par la poursuite des ateliers inclusion numériques
- Accompagner les jeunes dans le cadre de leur autonomie administrative (connaissance des droits et de l'organisation administrative)

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A G E D I

## ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>EAJE</b>	
EAJE	La Ruche – Rue du Colonel Fabien 66130 ILLE SUR TET
EAJE	La Farandole – Chemin du Tournail 66170 MILLAS
<b>LAEP</b>	
	Création de structure en cours de réflexion
<b>RPE</b>	
RPE itinérant	Chemin du Tournail 66170 MILLAS
<b>ALSH</b>	
AL Périscolaire	Bélesta : Rue des Ecoles 66720 BELESTA
AL Péri et Extrascolaire	Bouleternère : Place du 8 Mai 66130 BOULETERNERE
AL Péri et Extrascolaire	2 Corbère : 1, Chemin des vignes 66130 CORBERE
AL Péri et Extrascolaire	Corneilla : 1, Rue du 11 Novembre 66550 CORNEILLA LA RIVIERE
AL Péri et Extrascolaire	Ille Mater Torcatis : Rue du Colonel Fabien 66130 ILLE SUR TET
AL Périscolaire	Ille Mater Wallon : Rue Pierre Curie 66130 ILLE SUR TET
AL Péri et Extrascolaire	Ille Primaire Pasteur : Avenue Pasteur 66130 ILLE SUR TET
AL Périscolaire	Ille Primaire Langevin : 17, Rue Pierre Curie 66130 ILLE SUR TET
AL Péri et Extrascolaire	Millas Maternel : Rue de la Fontaine 66170 MILLAS
AL Péri et Extrascolaire	Millas Primaire : Rue de la cave Coopérative 66170 MILLAS
AL Péri et Extrascolaire	Néfiach : 28, Rue Champs du Moulin 66170 NEFIACH
AL Périscolaire	Rodès : El Carre Gran 66320 RODES
AL Péri et Extrascolaire	St Feliu d'Amont : Rue Simone Veil 66170 ST FELIU D'AMONT
AL Péri et Extrascolaire	Ados Corneilla : 2, Rue du stade (esp Força Réal) 66550 CORNEILLA LA RIVIERE
AL Péri et Extrascolaire	Ados Ille : 1, Rue Lucette Justafré 66130 ILLE SUR TET
AL Péri et Extrascolaire	Ados Millas : 14, Chemin du Tournail 66170 MILLAS
<b>LUDOTHEQUE</b>	
	Non concerné
<b>AUTRE</b>	
France Services	3, Rue de Bourdeville 66130 ILLE SUR TET

**ANNEXE 3 – Plan pluriannuel d'actions**

- La collectivité s'engage à intégrer les fiches action courant 2023 par avenant à cette convention, intégrant les actions et les indicateurs d'évaluation, en partant des axes déterminés ci-après et présentés en comité de pilotage du 20 juillet 2023.

**La communauté de communes Roussillon-Conflent** évolue depuis plusieurs années avec une augmentation de la population :

- Une croissance démographique sur la Communauté de communes : +12% d'habitants entre 2008 et 2019, notamment sur St Feliu d'Amont.
- Un vieillissement des habitants : 23% de la population est âgée de plus de 65 ans
- Une taille des ménages supérieure à la moyenne départementale : en moyenne 2.2 personnes par foyer sur la CC contre 2.07 à l'échelle départementale)

Un territoire communautaire est aussi marqué par des fragilités sociales :

- 1/3 des familles avec enfants sont en monoparentalité. 41.6% de ces ménages monoparentaux vivent sous le seuil de pauvreté (ratio qui atteint 52% sur la commune de Millas)
- 43% des ménages sont allocataires de la CAF. Pour 47% d'entre eux, 50% des revenus sont issus des aides de la CAF.
- 17% de la population à bas revenus
- Evolution de + 36% entre 2017 et 2021, du nombre de bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'Éducation pour les enfants en situation de Handicap)
- 25% des jeunes 16-25 ans « non insérés », ils ne se trouvent ni en situation d'emploi, ni en formation, ni en scolarité.

De plus, au 01/01/2024, 2 communes vont quitter la communauté de communes

Cette réalité territoriale permet de définir les orientations politiques suivantes :

- Petite Enfance et Parentalité
  - Formation continue des agents pour maintenir l'accueil des enfants à besoins spécifiques et répondre à l'évolution des besoins des publics
  - Renforcement du partenariat avec les acteurs éducatifs
  - Offre du service RPE revue en tenant compte de l'évolution du territoire
  - Parcours de l'enfant de manière continue et transversale aux services
  - Maintenir les actions menées sur les Eaje et le Rpe
  - Développer des actions en adéquation avec les enjeux sociétaux notamment les parents d'adolescents
  - Création un lieu d'accueil enfants-parents
- Jeunesse
  - Offre adaptée aux différentes tranches d'âge dont les jeunes de plus de 13 ans plus difficiles à solliciter
  - Fonctionnement des équipements à améliorer

- Promotion et Prévention Santé
  - Développer une politique de prévention dans tous les domaines, en lien avec les partenaires intervenant sur les différents champs/dispositifs (parents des plus jeunes aux seniors)
- Accès aux droits et insertion
  - Réduction des inégalités territoriales avec :
    - un projet France-service itinérant (veiller au maillage et horaires)
    - une stratégie d'inclusion numérique
    - l'accessibilité à travers la réflexion pérenne sur une politique tarifaire adaptée
- Complémentarité des acteurs « Insertion et accès aux droits » au travers du Comité Local d'Accès aux Droits (CLAD)
- t
  - Animation de la Vie Sociale et Logement
    - AVS
      - Promotion des dispositifs auprès des élus pour un maillage cohérent des éventuelles structures
      - Identification des acteurs de terrain susceptibles de porter une structure de type Espace de vie sociale (EVS)
    - Logement
      - Articulation entre mobilité et logement
      - Ratio logement saisonnier et logement à l'année
      - Conditions de vie dans un logement décent (lutte contre l'insalubrité/l'indécence)
      - Maintien d'une mixité
  - **La Caf des P.O. et la MSA Grand Sud** vont renforcer leur soutien auprès de la collectivité locale et des acteurs du secteur, pour accompagner la contractualisation de la trajectoire de maintien et le développement de solutions d'accueil du territoire répondant aux besoins et attentes diversifiés des familles et leur offrant des modes d'accueil de qualité au travers du Service public de la petite enfance (SPPE). Les missions du SPPE sont de :
    - garantir le droit à une place d'accueil à tous les enfants de moins de 3 ans, à un coût abordable pour les familles et comparable sur l'ensemble du territoire et entre les différents modes d'accueil faisant partie du SPPE, tout en assurant un niveau élevé de qualité quel que soit le mode d'accueil,
    - garantir à tous les parents un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement tenant compte de leurs besoins et de ceux de leurs enfants
  - Acteur de premier plan de la petite enfance, la branche Famille de la Sécurité sociale porte les enjeux majeurs de cette politique : l'épanouissement des enfants, l'accès et le maintien dans l'emploi des parents, l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre la reproduction des inégalités sociales dès le plus jeune âge, l'inclusion des enfants en situation de handicap.
  - Les objectifs ci-dessous comprennent les objectifs reconduits à la suite de l'évaluation de la précédente CTG.
  - Le plan d'action actualisé, issu du diagnostic partagé réalisé au cours de l'année 2023, sera intégré par avenant à la présente annexe

## Orientations stratégiques et objectifs 2023/2027

Domaines / Thématiques	Orientations stratégiques CAF/MSA	Objectifs
TRANSVERSAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité des actions en direction, des habitants du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Réalisation d'un Diagnostic affiné du Territoire (confié à un bureau d'étude)</li> <li>➢ Inscrire la collectivité dans la démarche « Charte Territoriale Familles » MSA</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner le parcours de l'enfant de manière continue et transversale aux services</li> <li>▪ Accessibilité et accueil adapté aux enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques</li> <li>▪ Soutenir la fonction parentale, faciliter la relation enfants/parents/jeunes et prévenir des ruptures familiales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Poursuivre la politique d'inclusion des enfants ESH ou à besoins spécifiques de manière transversale au sein des EAJE/AL/RPE</li> <li>➢ Développer une offre de service de soutien à la parentalité continue et transversale à tous les âges de l'enfant et au sein des équipements (passerelles PE/Jeunesse)</li> <li>➢ Fédérer les professionnels et parents autour d'un évènement commun annuel</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité des actions en direction des habitants du territoire</li> <li>▪ Développer une offre d'accueil adaptée aux besoins des enfants et des familles</li> <li>▪ Poursuivre la montée en qualité des structures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Elaboration du Projet Educatif transversal aux services Petite Enfance / Enfance/ Jeunesse</li> <li>➢ Déployer un politique de formation à destination de tous les agents</li> </ul>

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A  
C  
E  
D  
I

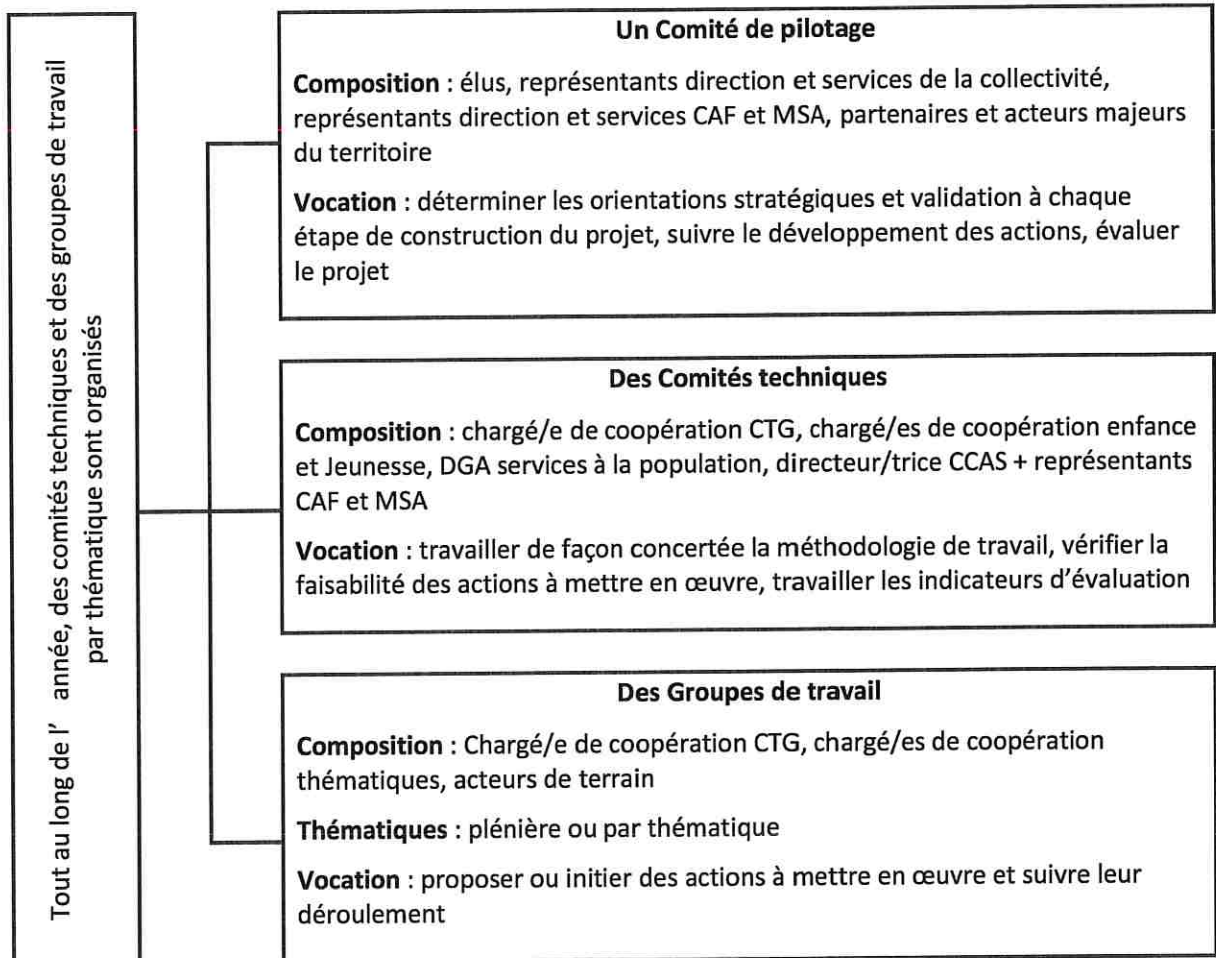
Domaines / Thématiques	Orientations stratégiques CAF/MSA	Objectifs
<b>PETITE ENFANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rééquilibrer l'offre de service du Relai Petite Enfance au regard de l'évolution du territoire et des besoins</li> <li>▪ Poursuivre le Soutien à l'exercice du Professionnel d'Assistant maternel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Repenser le déploiement du RPE selon les évolutions du territoire (à définir au regard du Diagnostic) et Rechercher de locaux partagés sur la commune d'Ille sur Têt pour accueillir les ateliers RPE , éventuellement LAEP et lieu ressource pour les Accueils de Loisirs</li> </ul>
<b>ENFANCE/ JEUNESSE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre la montée en qualité des Accueils de Loisirs</li> <li>▪ Soutenir la diversification de l'offre de loisirs</li> <li>▪ Favoriser l'engagement citoyen des enfants et des jeunes</li> <li>▪ Adapter et diversifier l'offre d'accueil en direction des adolescents et des jeunes</li> <li>▪ Améliorer le fonctionnement des équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Maintenir la politique d'inclusion des enfants ESH ou à besoins spécifiques / déployer la politique de formation (Cf. fiches transversales)</li> <li>➢ Maintenir l'offre de séjours à destination des enfants et des jeunes</li> <li>➢ Dans le cadre du Diagnostic, réalisation d'un focus sur les publics adolescents et jeunes adultes afin de recenser les besoins et repenser l'offre d'accueil et de service pour ces publics</li> <li>➢ Projets de construction de structures dédiées répondant à l'augmentation de la demande d'accueil (évolution démographique, projets constructions) et renouvellement des outils informatiques (ordinateurs, portail familles)</li> </ul>

Domaines / Thématiques	Orientations stratégiques CAF/MSA	Objectifs
<b>PARENTALITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les services et actions de soutien à la parentalité intégrant de nouveaux enjeux sociétaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à vocation itinérante</li> </ul>
<b>ACCES AUX DROITS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer une stratégie d'inclusion numérique</li> <li>▪ Réduire les inégalités territoriales, répondre aux besoins des habitants les plus éloignés des centres administratifs</li> <li>▪ Penser l'accès aux droits de façon concertée sur le territoire</li> <li>▪ Développer et renforcer les partenariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Poursuivre les ateliers inclusion numérique menés par France Services</li> <li>➤ Développer un réseau de partenaires et mise en place de permanences</li> <li>➤ Mettre en place l'itinérance du service sur le territoire</li> <li>➤ Poursuivre la démarche du Guichet Concerté (CARSAT)</li> </ul>

Domaines / Thématiques	Orientations stratégiques CAF/MSA
<b>LOGEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir les actions et dispositifs facilitant l'accès et le maintien dans le logement des familles vulnérables</li><li>• Prévenir les impayés de loyer et les expulsions</li><li>• Poursuivre l'implication des CAF dans les instances de lutte contre l'habitat indigne</li></ul>
<b>AVS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Renforcer le maillage territorial de structures d'animation à la vie sociale en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante</li><li>▪ Approfondir l'offre d'accompagnement des familles et des jeunes par les structures Animation de la Vie Sociale</li></ul>

## ANNEXE 4 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel Suivi - Evaluation de la CTG

### La gouvernance



La collectivité s'engage à mettre tout en œuvre pour la mise en conformité des missions des chargés de coopérations (notamment le professionnel missionné pour la mise en place, l'animation et le suivi de la CTG) avec le référentiel de chargé de coopération figurant en annexe 4 de la présente convention, dans un délai maximum de deux ans après la signature de la convention.

Ce projet de structuration du pilotage de la CTG fait partie intégrante du projet. Cette évolution nécessite un travail autour de la redistribution des postes de chargés de coopération

## Vers une fonction de chargée de coopération Ctg

En soutenant l'atteinte des objectifs de développement et de structuration d'une offre de service globale et de qualité sur le territoire, la coopération entre les acteurs du territoire participe aux objectifs des Ctg. **Dans le cadre de la Cog 2018-2022, les coordinations existantes évoluent vers des postes de coopération, au projet, en lien direct avec les objectifs prioritaires de la Cog.** Elles se déploient en réponse aux priorités de la Cog sur les champs de l'inclusion des enfants en situation de handicap et des enfants pauvres, du développement des offres de services en territoires prioritaires, de l'accompagnement spécifiques des familles monoparentales, l'optimisation du fonctionnement des services aux familles, etc.

**Ces fonctions de coopération soutiennent les perspectives de transfert ou de prises de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent la Branche et qui sont, pour l'essentiel, facultatives :** petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, soutien aux parents, accès aux droits et au numérique, etc. Elles mettent également en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopération et de mutualisations et accroître in fine l'efficacité des interventions.

Pour jouer pleinement leur rôle d'ensemblier, de régulateur et de développeur de l'offre de services aux familles, les Caf accompagnent financièrement les coopérations dédiées au sein des collectivités locales. Afin d'accompagner la montée en compétences et/ou la mobilisation du profil requis, vous trouverez ci-dessous :

1. le référentiel d'emploi correspondant au poste de chargé de coopération Ctg, reflet d'une augmentation de l'exigence de qualification, de thématiques couvertes et de pilotage de projets en cohérence avec les objectifs prioritaires de la Cog ;
2. les indicateurs de régulation à l'échelon national et local ;
3. les indicateurs de suivi et d'évaluation de cette fonction qui participe à l'atteinte de ses objectifs en matière de soutien au développement de nouveaux services et de nouveaux partenariats et de prise de compétence à l'intercommunalité, notamment petite enfance.

### 1. Le référentiel du poste de chargé de coopération Ctg

- ▶ Le référentiel d'emploi national ci-dessous a été élaboré sur la base du référentiel métier du Cnft et des fiches de postes définies au sein de plusieurs Caf. Ce référentiel national permettra d'homogénéiser les attendus, les compétences et les activités des professionnels en charge de ces missions de coopération. Définis avec la collectivité locale, à l'échelon de chaque territoire, ces missions sont mises en lien avec les objectifs stratégiques définies dans le cadre des projets de territoire, via les Ctg.
- ▶ Cette fonction de coopération devra être assurée par un professionnel extérieur à la Caf et reposer sur un co-financement garanti par la collectivité locale. Compte tenu de son accompagnement tant stratégique que financier, la Caf doit être associée à la procédure de recrutement : le contenu et l'organisation de la fonction de coopération doivent être arrêtés d'un commun accord. La Caf apporte son expertise concernant les attendus du poste et émet un avis sur le choix de la collectivité, préalablement à la phase finale du recrutement.

- ▶ C'est pourquoi, au fur et à mesure du renouvellement du cadre contractuel avec les collectivités locales, chaque Caf est appelée à formaliser avec les collectivités concernées les conditions de la transformation progressive de la fonction vers un poste respectant :
  - les attendus du référentiel joint ;
  - le renforcement des modalités de suivi de l'action de chaque collaborateur financé dans le cadre de cette fonction auprès de la collectivité.

## **2. Les indicateurs de régulation**

A l'échelon local, le niveau de prise en charge du poste doit être mis en lien avec les objectifs et les enjeux liés aux reconfigurations locales : la taille de la commune, la qualité du partenariat, le niveau et le continuum de services aux familles sont autant de facteurs qui entrent en jeu dans les attendus de cette fonction. Ces aspects doivent être négociés avec la collectivité locale.

La Cnaf détermine des enveloppes dédiées au pilotage au sein des blocs de dépenses petite enfance et enfance (3-11ans ) et tient compte de l'ampleur des coordinations existantes par Caf pour attribuer les compléments financiers sollicités.

## **3. Les indicateurs de suivi et d'évaluation**

Les effets de la fonction de coopération sont mesurés au terme de l'engagement pluriannuel.

A l'échelon de l'Epci ou de la commune, le suivi et l'évaluation de la fonction de chargé de coopération seront appréciés au regard :

- ▶ des attendus et des activités figurant dans le référentiel d'emploi ci-dessous ;
- ▶ des objectifs de développement de nouveaux services, de nouveaux partenariats et de nouvelles prises de compétences à l'échelon de l'intercommunalité fixées dans le cadre de la Ctg.

L'amélioration via le nouveau système d'information du suivi de l'impact de cette coopération sur le développement de l'offre permettra de réaliser des bilans qualitatifs et quantitatifs plus complet et plus réguliers.

<b>Définition</b>	<p><b>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire.</b> Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p>
<b>Contexte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux</b> : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc.</li> <li>▪ <b>Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation</b> : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc.), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération</li> <li>▪ <b>Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires</b> : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses</li> <li>▪ <b>Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité</b> : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires</li> </ul>
<b>Attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques</b> et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants</li> <li>▶ <b>Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial</li> <li>– Identifier des tendances et facteurs d'évolution</li> <li>– Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet</li> <li>– Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité</li> <li>– Traduire les orientations politiques en plans d'action</li> <li>– Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels</li> <li>– Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté</li> <li>– Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances</li> <li>– Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur</li> </ul> </li> </ul>

**A G E D** Engagement citoyen

- Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire
- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles
- Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante.
- Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent
- Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique
  
- ▶ **Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels**
  - Synthétiser les attentes et besoins des partenaires
  - Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé
  - Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales
  - Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité
  - Favoriser les échanges d'expériences
  
- ▶ **Organisation et animation de la relation avec la population**
  - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants
  - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public
  - Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe
  - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population
  - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement
  
- ▶ **Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre**
  - Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information
  - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées
  - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
  - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique
  - Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

A G E D I

<p><b>Activités</b></p>	<p><b>Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage</li><li>- Traduire les orientations politiques en plans d'actions</li><li>- Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités</li><li>- Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire</li><li>- Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg)</li><li>- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs</li></ul> <p><b>Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Participer au diagnostic socio-économique du territoire</li><li>- Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins</li><li>- Animer et suivre les commissions d'admission</li></ul> <p><b>Animer la mise en réseau des acteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques</li><li>- Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial</li><li>- Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale</li></ul> <p><b>Organiser et animer la relation avec la population</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants</li><li>- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public</li><li>- Concevoir et développer des supports d'information</li><li>- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population</li><li>- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement</li></ul>
-------------------------	---

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

**A Savoirs généraux**

- Environnement territorial
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Procédures et actes administratifs
- Principes et modes d'animation du management public territorial
- Techniques de communication et de négociation
- Réseaux stratégiques d'information
- Méthodes d'ingénierie de projet
- Techniques de travail coopératif
- Bases de données, tableaux de bord
- Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation
- Méthode de gestion de conflit

**Savoirs socioprofessionnels**

- Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial
- Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc.
- Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels
- Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires
- Dispositifs et opérateurs du développement territorial
- Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets
- Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques
- Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement
- Outils et méthodes du développement local
- Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données
- Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives
- Observatoires, système d'information géographique
- Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques
- Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens
- Réseaux associatifs
- Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs
- Techniques et outils du marketing public
- Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers
- Principes et techniques de la participation des habitants

**Compétences/  
Connaissances**

**Autonomie et  
responsabilités**

- Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine
- Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités
- Force de proposition auprès des élus
- Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire
- Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage

**Relations  
fonctionnelles**

- Coopération avec les services de la collectivité
- Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs
- Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil général)
- Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public
- Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

<b>Situation fonctionnelle</b>	A G E D I - Commune, structure intercommunale - Rattaché aux services enfance, jeunesse et éducation, vie sociale ou directement aux élus, ou à titre exceptionnel à une association
<b>Cadre d'emploi/ Qualification</b>	Niveau Bac + 2 / Bac + 3 : Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale), animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation) / cadres territoriaux du social et de la santé (catégorie A, filière sociale ou médico-sociale)
<b>Coût indicatif Etp</b>	48 000 €

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC

**ANNEXE 5 – Evaluation**

Orientation	Objectifs	Indicateurs	Calendrier de début de réalisation de l'action				
			2023	2024	2025	2026	2027
<b>Transversal</b>							
Renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité des actions en direction, des habitants du territoire	Réalisation d'un Diagnostic affiné du Territoire (confié à un bureau d'étude)	Diagnostic réalisé					
Accompagner le parcours de l'enfant de manière continue et transversale aux services	Inscrire la collectivité dans la démarche « Charte Territoriale Familles » MSA	Charte Territoriale Familles MSA signée					
Accessibilité et accueil adapté aux enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques	Poursuivre la politique d'inclusion des enfants ESH ou à besoins spécifiques de manière transversale au sein des EAJE/AL/RPE						
Soutenir la fonction parentale, faciliter la relation enfants/parents/jeunes et prévenir des ruptures familiales	Développer une offre de service de soutien à la parentalité continue et transversale à tous les âges de l'enfant et au sein des équipements (passerelles PE/Jeunesse)						
Renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité des actions en direction des habitants du territoire	Elaboration du Projet Educatif transversal aux services Petite Enfance / Enfance/ Jeunesse						
Développer une offre d'accueil adaptée aux besoins des enfants et des familles	Déployer un politique de formation à destination de tous les agents						
Poursuivre la montée en qualité des structures							

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC  
A G E D I

Petite Enfance

Repenser le déploiement du RPE selon les évolutions du territoire (à définir au regard du Diagnostic) e

Rechercher de locaux partagés sur la commune d'Ille sur Têt pour accueillir les ateliers RPE , éventuellement LAEP et lieu ressource pour les Accueils de Loisirs

Rééquilibrer l'offre de service du Relai Petite Enfance au regard de l'évolution du territoire et des besoins

Poursuivre le Soutien à l'exercice du Professionnel d'Assistant maternel

066-246600415-CC\_028\_2025-CC  
A G E D I

Enfance Jeunesse

Poursuivre la montée en qualité  
des Accueils de Loisirs  
Soutenir la diversification de l'offre  
de loisirs

Favoriser l'engagement citoyen  
des enfants et des jeunes

Adapter et diversifier l'offre d'accueil  
en direction des adolescents et des  
jeunes

Améliorer le fonctionnement  
des équipements

Maintenir la politique d'inclusion  
des enfants ESH ou à besoins  
spécifiques / déployer la politique  
de formation (Cf. fiches  
transversales)

Maintenir l'offre de séjours à  
destination des enfants et des  
jeunes

Dans le cadre du Diagnostic,  
réalisation d'un focus sur les  
publics adolescents et jeunes  
adultes afin de recenser les  
besoins et repenser l'offre  
d'accueil et de service pour ces  
publics

Projets de construction de  
structures dédiées répondant à  
l'augmentation de la demande  
d'accueil (évolution  
démographique, projets  
constructions) et renouvellement  
des outils informatiques  
(ordinateurs, portail familles)

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC  
A G E D I

Soutien à la parentalité

Favoriser la qualité des liens parents-  
enfants aux moments clés de la vie  
familiale

Développer les services et actions  
de soutien à la parentalité intégrant  
de nouveaux enjeux sociétaux

Création d'un Lieu d'Accueil  
Enfants Parents

Logement

Soutenir les actions et dispositifs  
facilitant l'accès et le maintien dans le  
logement des familles vulnérables

Prévenir les impayés de loyer et les  
expulsions

Poursuivre l'implication des CAF dans  
les instances de lutte contre l'habitat  
indigne

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

066-246600415-CC\_028\_2025-CC  
A G E D I

Animation de la Vie Sociale

Renforcer le maillage territorial de structures d'animation à la vie sociale en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante

Approfondir l'offre d'accompagnement des familles et des jeunes par les structures Animation de la Vie Sociale

Accès au droit/accompagnement des familles

Développer une stratégie d'inclusion numérique

Réduire les inégalités territoriales, répondre aux besoins des habitants les plus éloignés des centres administratifs

Penser l'accès aux droits de façon concertée sur le territoire

Développer et renforcer les partenariats

Poursuivre les ateliers inclusion numérique menés par France Services

Développer un réseau de partenaires et mise en place de permanences

Mettre en place l'itinérance du service sur le territoire

Poursuivre la démarche du Guichet Concerté (CARSAT)